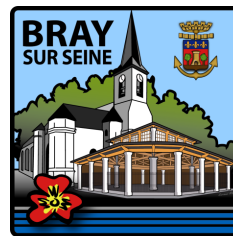




Ville de BRAY SUR SEINE

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

77480 BRAY SUR SEINE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance n° 3 de l'année 2014 du Conseil Municipal

Date de convocation 11 avril 2014	Date d'affichage 20 Avril 2014	Membre en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18	Nbre de délibérations
--------------------------------------	-----------------------------------	--	-----------------------

L'an deux mille quatorze, le 18 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

L'an deux mille quatorze, le 18 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

Etaient présents : M MARCADET Emmanuel, Mme TRIVIER Julie, M FARSSAC Pascal, Mme LUBRANO Stéphanie, Mme COURTOIS Martine, M PRUNEAU Jean-Claude, M POIREL Romain, M BISCHOFF Philippe, M MENEGHINI David, Mme LAMBERT Sandrine, M SZKUDLAREK Edouard, M MUGOT Eric, M SAUNIER Louis, Mme JACSONT Geneviève, M CARRASCO Alain.

Pouvoir : Mme SAHOUI Anbya donne pouvoir à Mme TRIVIER Julie, Mme PASSERON Agnès donne pouvoir à Mme LUBRANO Stéphanie, M FORTIN Dominique donne pouvoir à M FARSSAC Pascal

Absent : Mme BEN MUSTAPHA Christelle

Secrétaire de séance : TRIVIER Julie

Délibération N° 2014 -03 - 25 – ACCEPTATION CHEQUE LDE – SURTAXE ASSAINISSEMENT 2^{ème} semestre 2013

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le montant du reversement de la surtaxe communale assainissement pour le 2^{ème} acompte de la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (soit 25 %) effectué par la Lyonnaise des Eaux fermier du réseau pour un montant de 4 707,43 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le premier acompte de la surtaxe communale assainissement émanant de la Lyonnaise des eaux concernant la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 pour un montant de 4 707,43 €

Délibération certifiée exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture de
Provins le

Affichage le

Publication

Pour copie certifiée conforme
En mairie le 18 avril 2014
Le Maire,

Emmanuel MARCADET

